

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
Mme Crozon

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 11 par les mots :

« et le mot :

« agissements »

est remplacé par le mot :

« faits ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.